

# Communiqué de Ensemble! Le Code du travail menacé de démantèlement.

Category: Communiqués, Travail, emploi, chômage

écrit par jmfouquer | 5 novembre 2015

L'ardeur à « réformer » du gouvernement ne connaît plus de limites.

C'est au tour du Code du travail d'y passer.

Depuis hier, le timing est fixé : une loi en 2016 et un « nouveau Code du travail » deux ans plus tard.

Une fois de plus, le gouvernement met en scène la politique voulue par le Medef.

Malgré les précautions de langage lors de la présentation par M. Valls et Mme. El Khomri, ministre du Travail, l'objectif est clair : limiter les droits fondamentaux, inverser la hiérarchie des normes par le biais de conventions d'entreprises suite à un accord majoritaire des syndicats. Bas salaires, chômage et soumission de salariéEs c'est l'objectif recherché.

De multiples cas permettront de remettre en cause la durée légale du travail.

60 heures hebdo pendant trois semaines, 48 heures pendant douze semaines, rémunération des heures supplémentaires à un niveau inférieur à un accord de branche : autant de possibilités offertes à un chef d'entreprise pour bafouer l'actuel Code du travail.

Mais ce n'est pas le Code du travail qui est un obstacle à l'emploi, la cause des licenciements, du chômage et de la précarité.

Une entreprise comme Air France qui fait des bénéfices, veut licencier 2 900 salariéEs. Ce qui est en cause c'est la recherche effrénée du profit pour satisfaire des actionnaires toujours plus gourmands.

Une riposte unitaire pour mettre en échec le démantèlement du Code du travail est indispensable.

Un appel en ce sens signé par plusieurs centaines de syndicalistes, personnalités, responsables politiques existe. Il exige un Code du travail qui soit une réelle protection des salariéEs.

En ces temps de crise où ce sont toujours les mêmes qui payent l'addition, c'est de plus de protection dont les salariéEs ont besoin.

Relevons le défi fixé par F. Hollande. Mettons en échec le gouvernement dès maintenant pour ne pas subir la remise en cause des droits des salariéEs.